



Appel à manifestation d'intérêt
Cahier des charges pour la réalisation
de totems pour le Faubourg Malepère



Faubourg
Malepère

Contexte

Le Faubourg Malepère, situé au sud-est de Toulouse, est un quartier en cours de transformation. À terme, il aspire à devenir un quartier familial, conjuguant maisons individuelles et logements collectifs, équipements publics, commerces, services et activités. Sa transformation progressive s'opère dans le respect de l'environnement, avec deux espaces naturels valorisés : le parc de la Marcaissonne et le bois de l'Hers. Le quartier sera également plus ouvert et mieux connecté à son environnement. Pistes cyclables, lignes de bus, 3ème ligne du métro à proximité... Tout est pensé pour fluidifier les déplacements vers l'ensemble de la métropole toulousaine, Saint-Orens-de-Gameville ou encore Labège.

Le quartier en quelques chiffres :

- Une superficie de 113 hectares, soit 155 terrains de football ;
- 20 hectares d'espaces naturels : le parc de la Marcaissonne (10 hectares) et le bois de l'Hers (10 hectares) ;
- 90 000 m² de locaux d'activités, dont 5 000 m² de commerces et services ;
- 19 100 m² d'équipements publics (groupe scolaire, crèches, city stade, bibliothèques, centre d'animation, espace senior...);
- 6 700 logements, toutes typologies d'habitat pour répondre aux besoins de tous les habitants.

Le quartier est actuellement marqué par de nombreux aménagements et changements : constructions de nouvelles résidences, aménagement d'espaces publics, arrivée de nouveaux habitants... Difficilement reconnu et localisé par les métropolitains, le quartier a un fort besoin d'identification. Dans cette optique, Toulouse Métropole et Oppidea ont matérialisé l'identité du quartier au travers d'un guide de la communication qui explicite son ADN, sa raison d'être, mais aussi son identité visuelle, graphique.

Pour accompagner ces transformations, la mutation de ce quartier et son identification, Toulouse Métropole et Oppidea lancent une démarche artistique et fédératrice autour de l'installation de quatre totems pour marquer les entrées de faubourg. L'enjeu est de collaborer avec un.e artiste local.e pour signifier les points d'entrée du Faubourg Malepère et participer ainsi au renforcement de l'identité de ce même quartier.

Une fête de quartier aura lieu le 13 mai 2023 pour inaugurer ces totems ainsi que les résidences du quartier récemment construites à travers des visites et une parade festive, ludique et familiale reliant les différents totems.

Enjeux de l'ensemble de la démarche :

- Renforcer / instaurer l'identité de ce quartier en cours de transformation
- Envoyer un signal fort de transformation du quartier aux habitants et futurs habitants
- Participer au renforcement du lien social entre nouveaux et anciens habitants, acteurs du quartier autour d'une dynamique commune

Objet et périmètre de l'appel à manifestation d'intérêt

Cet appel à Manifestation d'intérêt a pour objet la conception, la réalisation et l'installation d'un ensemble de 4 œuvres d'art situées aux entrées du Faubourg Malepère.

Il s'agit d'une commande publique artistique sous la maîtrise d'ouvrage OPPIDEA, pouvoir adjudicateur.

Programme de la commande artistique :

1. Objectifs visés par la réalisation des totems

La présence d'œuvres d'art dans l'espace public, en dehors des institutions spécialisées dans le domaine de l'art, permet favoriser des nouveaux modes d'accès à la culture, de diffuser la création contemporaine, d'enrichir notre cadre de vie et le patrimoine national.

Dans le contexte de transformation du quartier et d'arrivée des premiers nouveaux habitants (livraison de nouvelles résidences entre octobre 2022 et le printemps 2023 représentant environ 900 personnes), l'installation de totems vise à construire une identité pour ce quartier en cours d'aménagement. Les totems

seront installés en entrée de quartier ce qui permettra de mieux appréhender les limites de celui-ci et de participer à son identification par les habitants.

L'objectifs de ces totems est de contribuer à :

- Rendre visibles et lisibles les contours du Faubourg Malepère
- Valoriser l'identité établie du Faubourg Malepère par la création artistique
- Valoriser les talents locaux en mettant en avant un.e artiste de la région toulousaine
- Faire (re)découvrir aux habitants et aux nouveaux arrivants le quartier du Faubourg Malepère
- Faire participer si possible les habitant.e.s à la réalisation d'un ou de plusieurs totems

Afin de créer du lien entre les habitants, les artistes sont invités dans la mesure du possible à intégrer une dimension participative sur un ou plusieurs des totems. La forme de participation est laissée libre à toutes propositions, et peut donc se faire de différentes manières : finalisation d'un des totems par l'artiste, éventuellement avec des habitants lors de la parade festive d'inauguration des totems, liens avec des structures du quartier.... Des relais au sein du quartier tels que l'école Georges Mailhos ou l'Espace de Vie Sociale "le relais de Jocelyne" ont été identifiés et le lien pourrait être facilité avec ces structures si besoin.

Les oeuvres se situent dans l'espace public et s'adressent à tous :

- Automobilistes (les emplacements sont situés sur des zones majoritairement empruntés par des véhicules) ;
- Cyclistes ;
- Piétons.

2. Emplacements et caractéristiques techniques

Caractéristiques techniques générales :

L'œuvre peut faire appel à tout moyen d'expression de la création contemporaine, à l'exclusion de l'usage de fluides (eau, électricité...), afin de s'inscrire dans une démarche de développement durable et d'assurer sa pérennité.

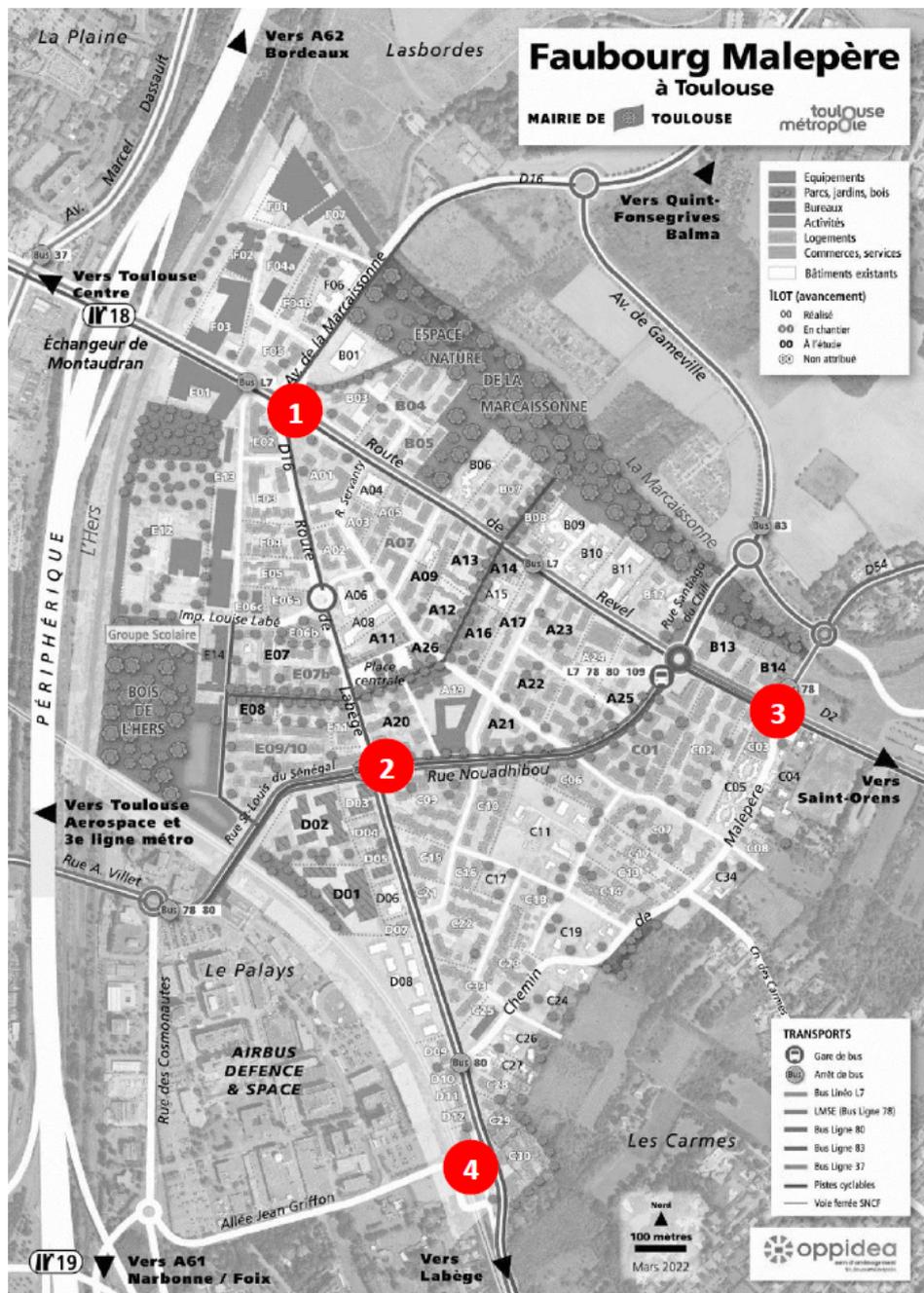
Le projet devra en outre :

- permettre une pérennité des totems a minima jusqu'à 2028, si possible jusqu'en 2030 ;
- s'inscrire en cohérence avec l'identité graphique du quartier (disponible via [ce lien](#) et en annexe) ;

- l'entretien courant de l'œuvre d'art devra être simple et n'imposer aucun coût supplémentaire ni aucune difficulté particulière. Cet entretien sera confié à Oppidea.

Emplacements :

Les emplacements se situent sur des espaces publics. La description et les caractéristiques techniques de ces emplacements sont détaillées en annexe.



1 A l'angle de la route de Labège et de la route de Revel



2 A l'angle de la route de Labège et de la rue Nouadhibou



3 Au rond-point chemin de malepère et de la route de Revel (2 propositions d'emplacement)



4 A l'angle de la route de Labège et de l'allée Jean Griffon

Proposition 1 :



Proposition 2 :



Budget

Le budget prévisionnel de cet appel est de 20 000€ HT pour l'ensemble des 4 totems comprenant les honoraires de conception, fabrication, fournitures de matériaux et matériels, acheminement et installation des 4 totems, leurs mises en fonctionnement, y compris les prestations intellectuelles complémentaires éventuelles nécessaires à leurs réalisations (ingénierie, contrôle technique, coordination, contrôle et réception des travaux, note de calcul pour la prise au vent...)

Calendrier

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- fin janvier 2023 : lancement de l'AMI
- **28 février à 12H : date limite d'envoi des candidatures**
- début mars : examen des projets et choix du lauréat
- mars : finalisation de la conception (précisions techniques, autorisation d'occupation du domaine public...) par l'artiste et avec Toulouse Métropole et OPPIDEA
- avril : réalisation des totems
- quelques jours avant l'événement de fête de quartier (samedi 13 mai 2023) : installation des totems
- samedi 13 mai 2023 : événement d'inauguration des totems lors d'une fête de quartier

Les candidats s'engagent à être en capacité de pouvoir respecter ce calendrier de mise en œuvre.

Modalités de candidatures

Sont invités à présenter leur candidature, des artistes à titre individuel ou des équipes artistiques.

La date et heure limite de dépôt des candidatures est fixée au **28 février 2023 à 12H00**.

La transmission des candidatures doit se faire par voie électronique à l'adresse mail suivante :

p.dubois@agence-intercalaire.com

Toute candidature arrivée après la date limite ne pourra être étudiée.

Dossier à remettre :

- **Note d'intention (10 pages maximum format A4) composée de :**
 - une note argumentée précisant la démarche artistique (processus de création, objectifs de création, choix des matériaux, mise en cohérence de la proposition artistique avec la charte graphique du projet...), les modalités d'exécution (conception, création, démarche et méthode participative, calendrier d'exécution...), la méthode d'installation des œuvres (dispositifs de la structure, dimensions, sécurité, durabilité, entretien...);
 - un croquis d'un totem à minima ;

- **2 références du candidat en cohérence avec l'objet du présent AMI** (visuels de deux œuvres significatives installées dans l'espace public). Chaque référence sera assortie d'une courte description explicitant la démarche artistique, les objectifs de l'oeuvre, l'enveloppe financière, la méthode d'installation (sécurité, durabilité, entretien...);
- **Budget proposé.**

Modalités de sélection

Critères de sélection

Les critères de sélection sont les suivants :

Critères	Pondération
La qualité de la note d'intention décomposée de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> ● démarche artistique (20%) ● esthétique d'un totem (10%) ● modalités d'exécution (10%) ● méthode d'installation (10%) 	50%
Le budget proposé	40%
Pertinence des références en lien avec l'objet de l'AMI	10%

Contact :

Les candidats peuvent poser des questions complémentaires au cours de l'appel à manifestation d'intérêt à l'adresse suivante : p.dubois@agence-intercalaire.com

Annexe : caractéristiques techniques des emplacements

Remarques générales communes aux 4 sites :

Les emplacements se situent sur des espaces publics. Les œuvres d'art devront respecter les normes, règles ou recommandations officielles. Une demande d'autorisation du domaine public sera réalisée en lien avec la Direction de l'immobilier et des Bâtiments. Des échanges auront lieu entre Oppidea, Toulouse métropole et l'artiste retenu pour faciliter ces démarches et préciser ces éléments.

- S'assurer d'un éloignement maximal par rapport aux arbres existants (réalisation des massifs de scellements => contraintes sur le réseau racinaire)
- Les totems étant destinés à être installés sur des zones engazonnées, il est souhaitable que chaque totem repose sur une dalle béton qui permette la tonte jusqu'au bord du mobilier sans devoir assurer une intervention de finition manuelle.
- Assurer une distance entre le totem et tout autre arbre ou mobilier d'un minimum de 1.60m, largeur nécessaire au passage des matériels mécanisés de tonte.
- Porter une attention sur l'existence potentielle d'un réseau d'arrosage automatique, conserver le réseau en état.
- Le socle de pose doit être calé altimétriquement sur le niveau fini des engazonnements sans créer de cuvette ou de dôme de terre.
- Garantir la reprise soignée des engazonnements après la pose des totems.
- Assurer un éloignement de la chaussée, pistes et trottoirs, suffisant pour répondre aux contraintes de sécurité routière
- Garantir la capacité technique à déplacer les structures en cas de travaux (ex: élargissement de voie)

Indications particulières par emplacement

Emplacement 1 :

- 1 A l'angle de la route de Labège et de la route de Revel



Adresse : Angle Rte de Labège / Rte de Revel

Panneau à positionner au plus proche de la parcelle de "Jardiland" pour ne pas contraindre les projets de requalifications des axes et l'insertion des modes doux.

Emplacement 2 :

- 2 A l'angle de la route de Labège et de la rue Nouadhibou



Adresse : Angle Rte de Labège / Rue Nouadhibou

Prévoir un recul d'environ 3 mètres vis-à-vis de la Route de Labège.

Emplacement 3 :

- 3 Au rond-point chemin de malepère et de la route de Revel (2 propositions d'emplacement)



Adresse : Angle Rte de Revel / Chemin de Cayras

de préférence, ne pas aménager le totem en amont du passage piéton pour ne pas gêner la visibilité voiture / modes doux débouchants de la voie verte ; sinon prévoir une distance de recul suffisante



Emplacement 4 :

2 propositions /site à confirmer.

Adresse : Angle route de Labège et allée Jean Griffon

Le totem devra être en recul (> à 2 mètres) de la "pointe", et devra de manière générale ne pas altérer la bonne visibilité du panneau directionnel. Sa localisation précise, et sa position au sein du talus, seront à valider.

En fonction de la réalisation, le totem pourrait être positionné sur la partie centrale du talus, plus large et plus proche du pont.

4 A l'angle de la route de Labège et de l'allée Jean Griffon

Proposition 1 :



Proposition 2 :

